



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2020

Rapport N° 2020/ 183 et 184

COMPTE FINANCIER 2019

**VOLETS COMPTE DE GESTION ET COMPTE
ADMINISTRATIF**

Présenté le 10 juin 2020

Par M Laurent PROBST, Directeur Général, Ordonnateur d'Ile-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Par M. Philippe ROMMELAËRE, Agent Comptable d'Ile-de-France Mobilités ayant exercé au cours de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Sommaire

VOLET COMPTE ADMINISTRATIF

I.	La section de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités en 2019	6
A.	Recettes globales de fonctionnement : 6 891,768 M€ (6 928,862 M€ votés ; 99% réalisés)	6
1.	Versement mobilité : 4 722,121 M€ (4 733 M€ votés ; 99,8% réalisés)	6
2.	Contributions statutaires : 1 290,596 M€ (100% des crédits ouverts)	7
3.	Les transports scolaires : 136,306 M€ (136,306 M€ votés, 99,7% réalisés)	8
4.	Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 99,993 M€ (102,205 M€ votés, 97,8% réalisés)	8
5.	Les autres subventions et recettes perçues : 37,183 M€ (58,491 M€ votés, 63% réalisés) ...	8
6.	Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 91,521 M€ (94M€ votés, 97,4% réalisés)	9
7.	Redevance d'accès SNCF Réseau : 157,229 M€ (156,9 M€ votés, 100% réalisés)	9
7.	Produits financiers : 1,237 M€ (1,430 M€ votés, 86% réalisés)	10
8.	Reprise de provisions : 35 M€ (35 M€ votés, 100% réalisés)	10
9.	Recettes d'ordre 320,586 M€ (320 M€ votés, 100% réalisés)	11
B.	Les dépenses de fonctionnement : 6 348,996 M€	11
1.	Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 5 343,504 M€ (5 345,117 M€ votés ; 100%)	11
2.	Autres dépenses relatives au transport : 30,654 M€ (35,052M€ votés, 87% réalisés)	12
a)	PAM : 11,073 M€ (11,500 M€ votés, 96,3% réalisés)	12
b)	Autres dépenses : 19,580 M€ (25,2 M€ votés, 77% réalisés)	12
10.	Les dépenses relatives aux transports scolaires : 137,157M€ (138,370M€ votés, 97%)..	13
11.	Dépenses de tarification sociale : 5,913 M€ (9,100 M€ votés, 65% réalisés)	13
12.	Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Ile-de-France Mobilités (IFER) : 75,959 M€ (76 M€ votés, 100% réalisés)	13
13.	Redevance d'accès SNCF Réseau : 157,172 M€ (156,900 M€ votés, 100,17% réalisés) ...	13
14.	Charges financières : 44,063 M€ (44,149 M€ votés, 80 % réalisés)	13
15.	Le remboursement du VM aux employeurs éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 51,914 M€ (57,857 M€ votés, 90% réalisés)	14
16.	Les études : 19,463 M€ (21,7M€ votés, 90% réalisés)	14
17.	Les coûts de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités : 100,798 M€ (112,704 M€ votés, 89% réalisés)	14
18.	Les charges exceptionnelles : 77,038 M€ (77,038 M€ votés ; 100% réalisés)	15
19.	Les amortissements : 324,821 M€ (327,177 M€ votés 99% réalisés)	16
20.	Virement à la section d'investissement	16
II.	La réalisation des investissements 2019	17
A.	Les dépenses d'investissements : 1,793 Md€ de crédits de paiement	17

1.	Les crédits gérés en AP/CP : 1,342 Md€ (1,532 Md€ votés 88% réalisé).....	18
a)	Les subventions versées au titre du matériel roulant ferré : 801,878 M€.....	19
b)	Les subventions versées au titre du matériel roulant bus, tramway : 93,590 M€	19
c)	L'intervention financière d'Ile-de-France Mobilités au titre de la qualité de service : 227,618 M€. 20	
d)	Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités : 218,557 M€	20
2.	Les autres dépenses non pluriannuelles : 451,192 M€ (488,678 votés, 92,% réalisé)	21
B.	Les recettes d'investissement : 1,883 Md€ (2,731 Md€ de recettes votées)	21
1.	Le produit des amendes : 138,776 M€ (138,776 M€ votés, 100% réalisés)	22
2.	Les subventions d'investissement : 138,732 M€ (120 M€ votés, 116% réalisés)	22
3.	Autres recettes et écritures de régularisation : 77,031M€ (41,86 votés ; 184% réalisés)	22
4.	Amortissement des immobilisations : 324,821 M€ (327,177 M€ votés ; 99% réalisés)	22
5.	L'emprunt : 550 M€ (900,317M€ votés, 66% réalisés)	23
III.	Les restes à réaliser 2019 : 56,590 M€.....	25
IV.	Résultat de l'exercice et ratios financiers.....	26
I.	Le compte de résultat.....	30
II.	Le bilan	36
1.	L'actif	36
2.	Le passif.....	39
III.	Les engagements hors bilan	46
IV.	Valeurs inactives	46

VOLET COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte financier 2019 confirme la bonne gestion d'Ile-de-France Mobilités avec un budget bien équilibré et des taux d'exécution satisfaisants.

La section de fonctionnement reste maîtrisée avec :

- Un taux d'exécution des dépenses de 100%, malgré les grèves de fin d'année 2019 qui ont durement touché les transports en commun ; l'impact financier des grèves sera traité financièrement en 2020, lors du traitement des factures annuelles des opérateurs de transport ;
- Les recettes réelles sont exécutées à hauteur de 99,4%, avec un versement mobilité en phase à 0,2% avec la prévision.

Les dépenses réelles d'investissement ont été de 1,46 milliards d'€, elle progressent de +19% par rapport à 2018, et ont permis de poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, notamment sur le renouvellement du matériel roulant.

L'encours de dette au 31/12/2019 atteint 2,3 Mds€ en progression de 444 M€ par rapport à 2018, pour un cout moyen de 1,46%. Ce taux s'est amélioré par rapport à l'année dernière (1,61% en 2018), Ile-de-France Mobilités ayant émis sa première émission obligataire de 500 M€, le 5 avril 2019 avec succès, contribuant ainsi à optimiser le cout de sa dette. Le taux de souscription a été très élevé (un taux de couverture de 4,6) avec 72 investisseurs qui ont participé à l'opération venant principalement d'Europe, mais aussi d'Asie.

I. La section de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités en 2019

A. Recettes globales de fonctionnement : 6 891,768 M€ (6 928,862 M€ votés ; 99% réalisés)

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 6 891 773 237 € pour 6 928 861 640 € de crédits votés. Elles sont moindres de 37 M€ par rapport aux prévisions. Le taux d'exécution de 99% est identique pour les recettes réelles¹ de fonctionnement. Les recettes réelles sont en croissance de +3,6% par rapport à 2018.

L'ensemble des recettes de fonctionnement 2019 se répartit comme suit :

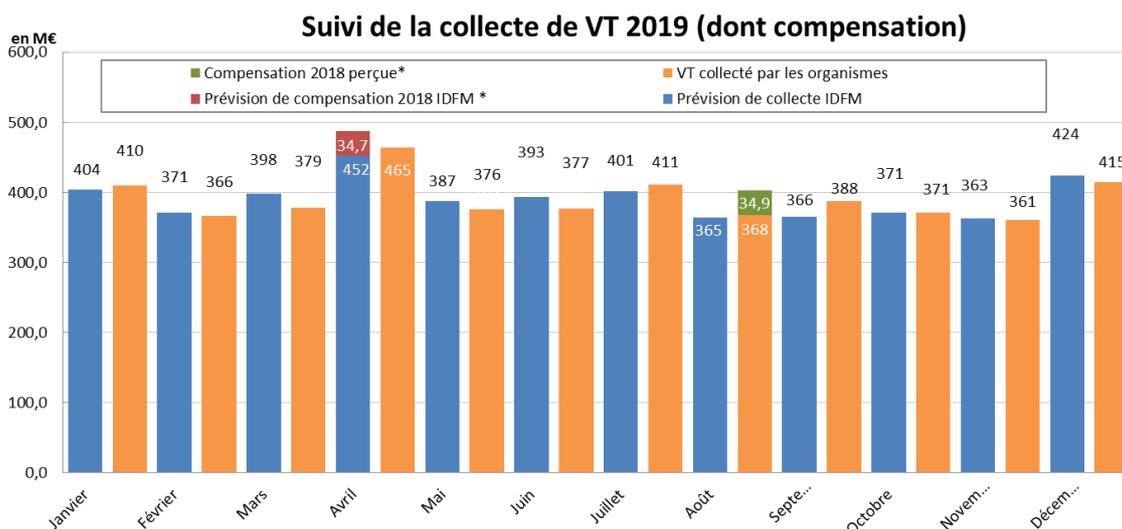
Recettes de fonctionnement	Total crédits votés 2019	Exécution 2019	tx exec 2019	crédits titrés/votés
VT	4 733 000 000	4 722 121 001	99,8%	10 878 999
Contributions statutaires	1 290 596 440	1 290 596 440	100,0%	-
Transport scolaire	136 652 000	136 300 524	99,7%	351 476
Subventions tarification RIF	102 205 600	99 993 366	97,8%	2 212 234
autres subventions et recettes	58 491 500	37 183 457	63,6%	21 308 043
TICPE	94 000 000	91 521 000	97,4%	2 479 000
Redevance accès SNCF Réseau	156 900 000	157 229 415	100,2%	329 415
Produits financiers	1 430 000	1 236 933	86,5%	193 067
Recettes diverses et exceptionnelles	-	-	-	-
Reprise de provisions	35 000 000	35 000 000	100,0%	-
Ecritures d'ordre	320 586 100	320 585 942	100,0%	158
				-
Total recettes de fonctionnement	6 928 861 640	6 891 768 078	99,5%	37 093 562
Total recettes réelles de fonctionnement	6 608 275 540	6 571 182 136	99,4%	37 093 404

1. Versement mobilité : 4 722,121 M€ (4 733 M€ votés ; 99,8% réalisés)

Pour 2019, Ile-de-France Mobilités a prévu au budget primitif un produit du versement mobilité (VM, nouveau nom du versement transport introduit par la loi d'orientation des mobilités), de 4 733 M€ dont 4 696 M€ de versement mobilité et 36,6 M€ de compensation de l'Etat, à percevoir en 2020, au titre du relèvement du seuil de 9 à 11 salariés. Hors compensation de l'Etat, cette hypothèse était fondée sur un atterrissage du VM 2018, augmenté d'une hypothèse de croissance de la masse salariale de +2,6%, de l'effet en année pleine de la hausse des taux au 1^{er} juillet 2018 et au 1^{er} janvier 2019 pour 127 M€.

Au titre de l'exercice 2019, le versement mobilité s'est élevé à 4 722 M€, y compris la compensation de l'Etat, soit -11 M€ par rapport au BP 2019.

¹ Les recettes réelles s'entendent comme les recettes entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à encaissement, sont retracées en recettes du budget et sont exécutées par l'émission d'un titre de recette. Elles excluent donc les opérations d'ordre budgétaire puisque celles-ci ne donnent pas lieu à décaissement, comme les écritures liées aux amortissements.



Cet atterrissage est cohérent avec les éléments de la note de conjoncture de l'Urssaf d'Ile-de-France du 4^{ème} trimestre 2019. Sur un an :

- l'emploi a augmenté de 1,9 %, progression à mettre au crédit de la construction, de l'informatique et des activités de conseil ;

- la masse salariale reste dynamique : elle a progressé pour l'Ile-de-France de + 3,5 % (France entière + 3,4 %), résultant des effets suivants :

- le SMPT (Salaire moyen par tête) a progressé de 0,6 %. Cette faible progression est due à un effet de comparaison défavorable. Le 4e trimestre 2018 avait été en effet caractérisé par de nombreuses primes payées inhabituellement en décembre,

- le tertiaire hors intérim a continué de créer des emplois : +1,8 %, les activités informatiques et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie demeurent les moteurs de l'emploi francilien. Dans la construction, la hausse du nombre de salariés est très importante (+ 6,4 %) et traduit le fait que l'emploi salarié profite des investissements publics et privés. L'emploi dans l'industrie affiche une progression de 0,6 % sur un an.

- Sur un an, la Seine-Saint-Denis (+ 3,6 %) et la Seine-et-Marne (+ 2,3 %) enregistrent les plus fortes progressions de l'emploi. À l'exception des Yvelines (0,9 %), la hausse est supérieure à 1,4 % pour tous les départements.

2. Contributions statutaires : 1 290,596 M€ (100% des crédits ouverts)

Les contributions statutaires ont progressé de 1,1% par rapport à 2018 et correspondent au niveau des contributions votées tenant compte des engagements financiers entre l'Etat et certaines collectivités locales d'Ile-de-France pour limiter la dynamique des dépenses de fonctionnement. Ce taux est identique au niveau d'inflation observé en 2019 (1,1%).

	BP 2019
	1 290 596 440
Région	658 204 184,00
Ville de Paris	392 083 199,00
CD92	99 892 164,00
CD93	48 397 367,00
CD94	38 846 954,00
CD78	20 520 483,00
CD91	12 647 845,00
CD95	11 744 427,00
CD77	8 259 817,00

3. Les transports scolaires : 136,306 M€ (136,306 M€ votés, 99,7% réalisés)

L'évolution de la dotation globale de décentralisation (Loi du 13 août 2004²) est gelée par l'Etat depuis 2010, alors que dans le même temps, les dépenses ont été dynamiques du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants handicapés pour lesquels Ile-de-France Mobilités doit assurer le transport scolaire. Le montant perçu en 2019 au titre de la DGD reste stable à 128,102 M€.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités a perçu en 2019, 8,203 M€ de recettes de la part des familles et des départements pour les transports adaptés et les circuits spéciaux scolaires dans les départements de la grande couronne.

4. Les aides régionales sur des dispositifs de tarification sociale : 99,993 M€ (102,205 M€ votés, 97,8% réalisés)

Ces aides, versées par la Région Ile-de-France, contribuent au financement par Ile-de-France Mobilités des dispositifs de tarification spécifiques :

- o pour les collégiens et étudiants (création du titre Imagine R et son dézonage pendant les petites et grandes vacances) pour 23 900 000 € ;
- o pour les personnes les plus démunies pour 72 440 000 € ; la Région intervient depuis 2006 dans le soutien aux déplacements en Ile-de-France des personnes les plus démunies. La contribution versée correspond aux modalités actées dans la convention conclue avec Ile-de-France Mobilités ;
- o pour les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (gratuité des transports) pour 3 653 366 €.

5. Les autres subventions et recettes perçues : 37,183 M€ (58,491 M€ votés, 63% réalisés)

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- o des subventions perçues au titre des études d'infrastructures réalisées par Ile-de-France Mobilités pour 1,733 M€ financées par la Région, l'Etat et les départements franciliens pour une prévision de 2 M€.

² La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, détaille notamment les transferts de compétences décidés au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ces transferts interviennent en matière de développement économique, de transport, d'action sociale, de logement, de santé, d'éducation. La région Ile-de-France se voit par ailleurs confier au 1er juillet 2005 la gestion du syndicat des transports d'Ile-de-France.

- o des redevances de parcs relais et des revenus des immeubles: 7,581 M€ perçus en 2019, supérieurs à la prévision de 4,6 M€ budgétés ;
- o un solde net entre la prévision et le traitement définitif des factures annuelles 2018 de tous les opérateurs de transport pour 27,282 M€, soit moins de 1% du montant des contributions versées. Ces factures n'étant reçues qu'en mars de l'année n+1, le montant définitif pour une année donnée n'est connu que l'année suivante.

Le total des participations publiques s'élève à 1 557,016 M€ en 2019, participations supérieures de 1% à celles versées en 2018. Elles représentent 24% des recettes de fonctionnement.

Participations publiques 2019 en €		1 565 233 265	
Région Ile-de-France	758 974 688	Départements	641 091 174
Contribution statutaire	658 204 184	Contribution statutaire	632 392 256
Subvention TST	72 440 000	Etudes	482 112
Subvention Cartes l'R	23 900 000	transport scolaire	8 216 806
Subvention Jeunes en insertion	3 653 366		
Etudes	777 138		
Etat	165 122 378	Autres (communes, groupements...)	45 025
Dotation transports scolaires	128 102 206		
Etudes	428 532		
Compensation VT	36 591 640		

6. Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques : 91,521 M€ (94M€ votés, 97,4% réalisés)

En application du protocole d'accord du 27 juin 2016 entre la Présidente de la Région et d'Ile-de-France Mobilités et le Premier Ministre pour financer la mesure du Passe Navigo à tarif unique, l'article 24 de la loi de finances pour l'année 2017 a amendé le code des Douanes et a majoré le tarif de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sur les supercarburants, dans la limite de 1,02 € par hectolitre, et sur le gazole, dans la limite de 1,89 € par hectolitre, vendus sur le territoire de la région Ile-de-France. Le produit annuel de cette mesure est plafonné à 100 M€ pour Ile-de-France Mobilités, au-delà le produit est reversé au budget général de l'Etat.

Le montant encaissé de TICPE n'était que de 93 M€ en 2018. La baisse de cette recette se confirme avec un montant arrêté au compte 2019 de 91,521 M€.

7. Redevance d'accès SNCF Réseau : 157,229 M€ (156,9 M€ votés, 100% réalisés)

Les péages SNCF Réseau payés dans le cadre du contrat avec SNCF Mobilité comportent trois composantes :

- o la redevance de réservation (RR) calculée sur la base des kilomètres réservés, en fonction du type de ligne et de l'heure de passage ;
- o la redevance de circulation (RC) calculée sur la base des kilomètres circulés ;

- o La redevance d'accès (RA), le montant forfaitaire est arrêté dans le document de référence du réseau.

La redevance d'accès, toutefois, doit être versée règlementairement directement à SNCF Réseau. C'est pourquoi seule celle-ci apparaît directement dans les comptes d'Ile-de-France Mobilités. Cependant, afin de neutraliser l'impact de la TVA qui s'applique au paiement de la redevance d'accès, un mécanisme de facturation avec la SNCF et validé par le ministère des finances a été mis en place en 2010³ qui entraîne une écriture, neutre budgétairement, équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Au total, la redevance d'accès payée par Ile-de-France Mobilités et fixée par SNCF Réseau est en croissance de 1,8% par rapport à 2018, selon les barèmes fixés dans le Document de Référence du Réseau.

7. Produits financiers : 1,237 M€ (1,430 M€ votés, 86% réalisés)

Depuis sa notation et le lancement de son programme obligataire de gestion de trésorerie, Ile-de-France Mobilités gère sa trésorerie directement auprès des marchés financiers. Elle peut ainsi bénéficier des taux d'intérêts négatifs actuels. A ce titre, Ile-de-France Mobilités a encaissé un montant des intérêts négatifs de 1,237 M€.

8. Reprise de provisions : 35 M€ (35 M€ votés, 100% réalisés)

Deux provisions ont été reprises en 2019 :

- Reprise de provision à hauteur de 28 M€ au titre du remboursement des forfaits à tarifs réduits aux bénéficiaires de l'AME entre 2016 et octobre 2018.

En 2018, une provision a été constituée au titre du remboursement des forfaits à tarifs réduits aux bénéficiaires de l'AME entre 2016 et octobre 2018, pour 44 M€. Afin de pouvoir honorer les premiers remboursements aux bénéficiaires pour la période février 2016-octobre 2018 et au vu des dernières demandes de remboursement des bénéficiaires de l'AME des titres achetés, une partie de cette provision à hauteur de 28 M€ a été reprise en 2019 (au BP, 10M€ et en DM1, 18 M€ de plus).

- Reprise de provision à hauteur de 7 M€ au titre de litiges fiscaux avec SNCF Mobilités.

Ile-de-France Mobilités et SNCF Mobilités ont mis fin au contentieux fiscal qui les opposait sur l'application de la décision de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Paris sur les factures 2012 et 2014. La CAA a rendu le 27 décembre 2017 un arrêt relatif à la procédure de contentieux entre Ile-de-France Mobilités et SNCF Mobilités portant sur des litiges fiscaux. Pour mémoire, ces litiges fiscaux portaient sur les calculs de la CVAE, de la taxe ARAF et de la taxe EPSF. La mise en œuvre de cette décision oblige Ile-de-France Mobilités à régler à SNCF Mobilités un montant de 3,4 M€. En contrepartie, la provision constituée à ce titre, soit un montant total de 7 M€ est reprise.

³ Afin d'éviter un frottement fiscal, un système de refacturation a été mis en place : IdFM paie la redevance d'accès TTC à SNCF Réseau, cette charge est annulée par une recette SNCF Mobilité équivalente TTC (qui apparaît dans les recettes du budget du IdFM). En parallèle, la contribution versée à SNCF Mobilité HT comprend cette redevance afin de rembourser SNCF Mobilité. In fine, la charge qui pèse sur IdFM correspond à la redevance HT et ce dispositif est neutre pour SNCF Mobilité.

9. Recettes d'ordre 320,586 M€ (320 M€ votés, 100% réalisés)

Il s'agit :

- de recettes relatives à l'amortissement des subventions d'investissement versées pour un montant de 99,515 M€ ;
- de la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'investissement versées pour 221,070 M€.

B. Les dépenses de fonctionnement : 6 348,996 M€

Les crédits de dépenses de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 92% et à hauteur de 100% pour les dépenses réelles de fonctionnement⁴.

Dépenses de fonctionnement	Total crédits votés 2019	Exécution 2019	tx exec 2019	cdts mandatés-cdts votés
Exploitation régulière RATP	2 098 873 000	2 098 984 690	100%	111 690
Exploitation régulière SNCF	2 388 151 000	2 387 982 399	100%	168 601
Exploitation régulière CT3-DSP	858 093 000	856 537 396	100%	1 555 604
Autres(Navettes aut., covoit.,PAM, TAD ...)	35 052 000	30 654 510	87%	4 397 490
Transport scolaire	138 370 000	137 156 942	99%	1 213 058
Chèque mobilité	1 300 000	872 133	67%	427 867
Améthyste anciens combattants	7 800 000	5 041 049	65%	2 758 951
IFER	76 000 000	75 959 309	100%	40 691
Redevance accès SNCF Réseau	156 900 000	157 172 624	100%	272 624
charges financières	44 149 140	44 063 252	100%	85 888
Coûts de gestion du VT	57 857 000	51 914 850	90%	5 942 150
Masse salariale	30 928 700	29 153 069	94%	1 775 631
Charges fonctionnement	57 937 126	50 603 924	87%	7 333 202
Etudes	21 724 800	19 463 155	90%	2 261 645
Impôts et taxes	2 114 000	1 578 099	75%	535 901
Provision	77 038 000	77 038 000	100%	-
Amortissement	327 177 167	324 821 042	99%	2 356 125
Virement de sect.	549 396 707	-	0%	549 396 707
Total dépenses de fonct.	6 928 861 640	6 348 996 443	92%	579 865 197
Total dépenses réelles de fonct.	6 052 183 161	6 024 175 401	100%	28 007 760

1. Les contrats RATP/SNCF/CT2 : une exécution budgétaire en phase avec les estimations budgétées : 5 343,504 M€ (5 345,117 M€ votés ; 100%)

Pour les contrats RATP, SNCF et les contrats de type 3, les crédits mandatés incluent à la date de la clôture des comptes, les charges à payer relatives à l'estimation de la facture définitive de chaque opérateur, qui est transmise à Ile-de-France Mobilités fin mars et sera payée après vérification.

Ces éléments ne sont donc qu'une estimation réalisée notamment d'après des éléments rendus partiellement disponibles par les transporteurs à la date de clôture des comptes. Les

⁴ Les dépenses réelles s'entendent comme les dépenses entraînant des mouvements réels : elles donnent lieu à décaissement, sont retracées en dépenses du budget et sont exécutées par l'émission d'un mandat.

incertitudes étaient fortes lors de la clôture des comptes 2019 du fait des grèves liées à la réforme des retraites. Les crédits mandatés au compte financier 2019 relatifs aux contrats RATP/SNCF sont les suivants :

- Pour la RATP : 2 098,984 M€ ;
- Pour la SNCF : 2 387,982 M€ ;
- Pour les CT3 et DSP : 856,537 M€.

Les prévisions de factures annuelles prévoient une consommation des crédits à 100%.

Même si les recettes tarifaires, c'est-à-dire le produit des ventes de titres des transporteurs, ne sont pas intégrées dans le budget d'Ile-de-France Mobilités, leur évolution impacte la contribution d'Ile-de-France Mobilités au financement des charges des entreprises de transport. Le montant définitif des recettes tarifaires n'étant connu que fin mars n+1, Ile-de-France Mobilités réalise une prévision de ces recettes lors de l'élaboration des charges à payer au titre des contrats d'exploitation arrêtées en décembre n-1.

La prévision des recettes de trafic, prise en compte pour calculer les contributions à verser aux opérateurs, s'élevait à 3 690 M€ HT. Les recettes tarifaires en cumul sur l'année 2019 s'élèvent finalement à 3 680 M€ HT. L'effet de la mise en place du forfait anti-pollution sur 12 jours est estimé à 5 M€ HT, il est inclus dans le total des recettes, et supporté par IDFM.

Du point de vue de l'évolution des recettes de trafic, l'année 2019 est positive et marque la poursuite de la croissance soutenue de 2018, du fait :

- d'une année 2019 qui se caractérise par une nouvelle croissance de l'emploi salarié francilien : +1,6% sur l'année (source : Insee) ;
- d'une fréquentation touristique qui se maintient à un niveau élevé, en très léger repli (-0,1% sur l'année), portée par la clientèle française (+2,2%)⁵.

2. Autres dépenses relatives au transport : 30,654 M€ (35,052M€ votés, 87% réalisés)

a) PAM : 11,073 M€ (11,500 M€ votés, 96,3% réalisés)

Les dépenses afférentes aux déplacements des personnes à mobilité réduite s'élèvent à 11,073 M€, en phase avec la prévision.

b) Autres dépenses : 19,580 M€ (25,2 M€ votés, 77% réalisés).

Il s'agit notamment des crédits au titre :

- de la délégation de services publics pour les vélos à assistance électrique pour 9,180 M€, en phase avec les crédits votés ;
- du transport à la demande, qui ont été consommés à hauteur de 3,854 M€, montant en ligne avec 2018 mais inférieur aux crédits votés (5,2M€),
- de la maintenance du TCSP d'Evry pour environ 2,586 M€ ;
- des dépenses au titre des bonus qualité de service (2,073M€ réalisés contre 5,326M€ de crédits votés) ;

⁵ source : Insee, CRT Paris Ile-de-France

- des remboursements au titre des cartes Police pour 1,151 M€ contre 1,600 M€ de crédits votés ;
- de la mise en service de la navette autonome à la Défense (0,915M€) ;
- et des dépenses au titre du PDU (0,419 M€ réalisés pour 0,545 M€ de crédits votés).

10. Les dépenses relatives aux transports scolaires : 137,157M€ (138,370M€ votés, 97%).

Ce montant se décompose en dépenses au titre des transports scolaires de 134,770 M€, du forfait Imagine R boursier pour 1,999 M€ et du remboursement au CD77 des frais de charges courantes pour 0,335 M€.

Pour mémoire, afin d'apprécier les dépenses d'Ile-de-France Mobilités au titre des transports scolaires, il convient d'intégrer la perte de recettes liée aux forfaits Imagine R scolaire (196 M€). Au total, les dépenses engagées par Ile-de-France Mobilités, au titre des dépenses de transports scolaires de l'année 2019, s'élèvent à 333,157 M€, à comparer à la DGD versée par l'Etat de 128,102 M€ soit un différentiel de 205,055 M€.

11. Dépenses de tarification sociale : 5,913 M€ (9,100 M€ votés, 65% réalisés).

Les crédits concernent les mesures d'une part, d'aide à l'acquisition par les anciens combattants de forfaits Améthyste (5,041 M€ versus 7,5 M€ votés), qui sont fournis par les départements, et d'autre part, de distribution des chèques-mobilité (0,872 M€). Le montant total de ces aides dépend du nombre de demandes réalisées par les conseils départementaux, qui ont été moins importantes en 2019 qu'en 2018.

12. Imposition sur le matériel roulant, propriété d'Ile-de-France Mobilités (IFER) : 75,959 M€ (76 M€ votés, 100% réalisés)

Depuis 2010, Ile-de-France Mobilités est redevable de l'impôt, institué par la Loi Grand Paris⁶, sur le matériel roulant dont elle est propriétaire depuis la loi ORTF. Cet impôt permet à la Société du Grand Paris de financer une partie des travaux d'infrastructures nécessaires au nouveau réseau. Le montant mandaté issu de l'inventaire physique au 1er janvier 2019 tenu par la RATP, s'élève à 75,959 M€.

13. Redevance d'accès SNCF Réseau : 157,172 M€ (156,900 M€ votés, 100,17% réalisés)

La redevance d'accès SNCF Réseau a été exécutée à hauteur de 100,17% (Cf. I.1.7).

14. Charges financières : 44,063 M€ (44,149 M€ votés, 80 % réalisés)

Les charges financières acquittées au titre de l'exercice 2019 sont en ligne avec la prévision. Elles se composent pour l'essentiel :

- Des intérêts de la dette, à hauteur de 34,350 M€ ;

⁶ Loi du 3 juin 2010, article 11

- Des commissions versées aux banques et arrangeurs sur les financements directs et frais de tenue de compte à hauteur de 9,713 M€.

La progression de cette charge par rapport à 2018 (28 M€) s'explique essentiellement par l'accroissement du financement des investissements par la dette ainsi que les coûts liés à la première émission obligataire EMTN d'Ile-de-France Mobilités.

15. Le remboursement du VM aux employeurs éligibles et les frais de gestion des organismes collecteurs : 51,914 M€ (57,857 M€ votés, 90% réalisés)

Une dépense de 5,850 M€ correspond aux remboursements effectués par le Ile-de-France Mobilités sur demande des employeurs au titre du personnel logé et du personnel transporté par les employeurs eux-mêmes et pour les employeurs situés en ville nouvelle ou au titre de l'indu.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités reverse aux URSSAF et aux organismes collecteurs 1% du versement transport au titre de sa contribution aux frais de gestion, soit un montant de 46,064 M€.

16. Les études : 19,463 M€ (21,7M€ votés, 90% réalisés)

Les études en section de fonctionnement relèvent de deux catégories :

- les audits, honoraires et les études générales amont pour un montant de 12,909M€ ;
- les études menées dans le cadre du contrat de projet et de contrats particuliers pour 6,554M€.

Ces études sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les Conseils Départementaux. Cependant, 20% du coût de ces études reste à la charge d'Ile-de-France Mobilités soit le poids de la TVA qui n'est actuellement pas prise en compte par les financeurs.

17. Les coûts de fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités : 100,798 M€ (112,704 M€ votés, 89% réalisés)

- o Les frais de personnel : 29,153M€ (30,935M€ votés, 94,24% réalisés)

Les frais de personnel ont été exécutés en deçà de la prévision à la suite de recrutements plus longs qu'envisagé qui ont conduit à des vacances transitoires sur certains postes.

- o Les dépenses de fonctionnement 50,603 M€ (57,937M€ votés, 87 % réalisés)

Le taux de réalisation des dépenses courantes est en deçà des prévisions budgétaires. Cette catégorie regroupe d'une part les dépenses de fonctionnement courantes qui sont exécutées à hauteur de 20,5 M€ pour 22,7 M€ de crédits votés, et d'autre part les dépenses SI au titre du PMB et de l'information voyageurs exécutées pour 30 M€ versus 32,7 € de crédits votés.

- o Les impôts et taxes : 1,578 M€ (2,114 M€ votés, 75% réalisés)

Ces dépenses correspondent aux impôts et taxes sur le foncier acquis par Ile-de-France Mobilités dans le cadre des projets d'infrastructure ainsi que pour la construction de dépôts bus.

18. Les charges exceptionnelles : 77,038 M€ (77,038 M€ votés ; 100% réalisés)

Les provisions suivantes ont été constituées :

- Une provision pour risque au titre d'un contentieux fiscal relatif au règlement de la taxe sur les salaires avec la SNCF, d'un montant de 54,5 M€.

Cette dernière a déposé un recours plein contentieux à l'encontre d'Ile-de-France Mobilités en juillet 2019, qui lui a été notifié le 3 septembre dernier. Le contentieux est chiffré à 54,5 M€ pour les années 2018 et 2019.

L'exonération dont bénéficiait la SNCF au titre du règlement de la taxe sur les salaires via un rescrit fiscal daté d'octobre 2008 signé du Ministre de l'Economie, des Comptes Publics et de la Fonction Publique a été annulée : ce rescrit prévoyait que les contributions perçues par la SNCF n'entraient pas dans le calcul de l'assiette de la taxe sur les salaires.

Cependant, le 4 mai 2017, l'Administration fiscale est revenue sur son analyse en précisant que cette exception n'était plus fondée, avec effet au 1er janvier 2018. Dès lors, la SNCF a réclamé à Ile-de-France Mobilités le montant de la taxe sur les salaires.

En mai 2018, Ile-de-France Mobilités a indiqué à la SNCF qu'elle « ne prendra pas en charge une telle dépense considérant que le contrat liant Île-de-France Mobilités à la SNCF ne prévoit pas que cette dernière indemnise une telle dépense. Par ailleurs, l'Etat a compensé le coût pour la SNCF via notamment une baisse des cotisations sociales. Dès lors, la SNCF a engagé un recours contentieux qu'il convient dès lors de provisionner.

- Une provision pour risque pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur les comptes épargne temps par l'ensemble du personnel, pour un montant de 538 K€.

L'estimation de cette provision repose sur la valorisation du nombre de jours épargnés selon le forfait établi par arrêté (135€/j pour les agents de catégorie A, 90€/j pour les agents de catégorie B et 75€/j pour les agents de catégorie C).

Aucune provision pour l'indemnité de départ à la retraite des agents relevant du règlement de gestion n'a été constituée puisque qu'aucun départ n'est prévu en 2019.

- Une provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices à hauteur de 22 M€, concernant les frais de gros entretien et de grandes révisions de centres opérationnels bus (COB).

Cette provision pour gros entretien ou grandes révisions est spécifiquement destinée à couvrir des charges d'exploitation très importantes ayant pour seul objet le bon état de fonctionnement des 35 centres opérationnels bus qu'Ile-de-France Mobilités va acquérir progressivement auprès des opérateurs de transport afin d'assurer la continuité de l'exploitation dans le cadre de la mise en concurrence du transport routier de voyageurs en grande couronne.

Il s'agit notamment de couvrir des travaux d'entretien des couvertures, des aménagements extérieurs, des équipements, des travaux de peinture des façades, des travaux de peinture ou d'entretien des parties communes qui ne sauraient être supportées sur le seul exercice au cours duquel elles sont engagées.

Ile-de-France Mobilités a réalisé un audit de cinq centres opérationnels bus représentatifs : il en ressort qu'il n'existe pas de politique structurée de maintenance du patrimoine immobilier,

la maintenance est considérée comme secondaire par rapport à l'exploitation des lignes de bus. Des travaux seront donc nécessaires pour optimiser le fonctionnement de ces centres.

Aussi, sur la base d'une simulation fonction des années de construction des centres, une première estimation a été réalisée.

19. Les amortissements : 324,821 M€ (327,177 M€ votés 99% réalisés)

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 324,821M€. La progression déjà observée les années précédentes se poursuit : +10% par rapport à 2018 mettant en avant le rôle croissant d'investisseur d'Ile-de-France Mobilités.

20. Virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Ile-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt. Un niveau élevé d'autofinancement est un signe de bonne gestion financière et se révèle essentiel pour qu'Ile-de-France Mobilités puisse trouver des financements dans des conditions optimales.

Cette écriture d'ordre est inscrite au budget primitif (508,795 M€) mais n'est pas constatée budgétairement (elle ne fait l'objet ni d'un mandat en dépenses de fonctionnement ni d'un titre en recettes d'investissement) : son montant n'est constaté que lors du compte financier et fait l'objet d'un report au budget n+1 (Cf. point IV), selon les règles de gestion des finances publiques locales.

II. La réalisation des investissements 2019

Ile-de-France Mobilités a réalisé des investissements à hauteur de 1,792 Md€ dont 1,459 M€ de dépenses réelles d'investissement, soit un taux d'exécution de 88% des crédits votés. 92% de ces dépenses, soit 1,342 Md€, correspond à des dépenses liées aux grands projets de matériels roulants, qualité de service et infrastructures. La différence de 12% avec les crédits votés vient principalement d'un défaut d'un sous-traitant de la Bombardier (incendie sur site) induisant des retards de livraison de rames pour les Régio2N et Francilien, ce retard devant être rattrapé en 2020, ainsi qu'une erreur dans l'échéancier de paiement initialement demandé par la CATP pour la commande de nouveaux bus, sans qu'il n'y ait de retard dans la commande de ces bus.

Ces dépenses ont progressé de +19% par rapport à l'exécution 2018, ce qui témoigne de la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, notamment sur le renouvellement du matériel roulant.

Depuis le 1er janvier 2006, les dépenses d'investissement relatives au financement de l'amélioration de la qualité de service, du matériel roulant et de l'infrastructure des transports sont gérées en autorisation de programme (AP) et en crédit de paiement (CP). En effet, compte tenu des montants à financer, la gestion en AP/CP permet d'apporter une meilleure lisibilité sur les besoins de financement pluriannuels. Si le vote de l'AP permet, lors de l'affectation, d'engager l'intégralité des crédits, en revanche ne sont inscrits au budget que les CP nécessaires à la couverture des dépenses prévisionnelles de l'exercice.

Au 31/12/2019, le cumul des AP engagées est de 14,9 Md€, soit 68% des AP votées, dont 12,15Md€ au titre de la rénovation et l'acquisition du matériel roulant.

1,342 Md€ des crédits de paiement en gestion pluriannuelle ont été mandatés sur l'exercice 2019.

Au-delà de 2019, un montant d'environ 13,768 Md€ reste à financer par Ile-de-France Mobilités au vu des projets d'ores et déjà votés.

A. Les dépenses d'investissements : 1,793 Md€ de crédits de paiement

Dépenses d'investissement	total crédits votés 2019	Exec 2019	solde/cts votes	taux mandat. /cdts votés	pm: Exec 2018 en M€
Investissements majeurs	1 532 308 828	1 341 661 930	- 190 646 898	88%	1 124
<i>dont Subventions d'équipement versées</i>	1 326 114 980	1 145 896 562	- 180 218 419	86%	1 027
<i>dont Matériel roulant ferré</i>	916 720 980	801 878 742	- 114 842 238	87%	731
<i>dont Matériel roulant de surface (bus,tw, vélo)</i>	127 707 000	93 589 816	- 34 117 184	73%	114
<i>dont Amélioration QS</i>	256 587 000	227 492 616	- 29 094 384	89%	158
<i>dont Développement des réseaux</i>	25 100 000	22 935 387	- 2 164 613	91%	23
<i>dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures</i>	184 575 848	180 397 676	- 4 178 172	98%	90
<i>dont Terrains et dépôts bus</i>	21 618 000	15 367 692	- 6 250 308	71%	7
Autres (immobilisations, opé comptables)	14 834 000	12 230 833	- 2 603 167	82%	12
Remboursement du capital	106 950 000	106 944 433	- 5 567	100%	89
Reprises & Neutralisation des subv versées	320 586 100	320 533 383,8	- 52 716	100%	287
Restes à réaliser	8 660 291		- 8 660 291	0%	
Opérations d'ordre	37 668 278	11 468 278,3	- 26 200 000	30%	0
Resultat d'investissement reporté	710 310 200		- 710 310 200	0%	
Total dépense d'investissements	2 731 317 698	1 792 838 857	- 938 478 841	66%	1 512
Total dépenses réelles d'invest.	1 662 753 119	1 459 203 850	- 203 549 269	88%	1 224

1. Les crédits gérés en AP/CP : 1,342 Md€ (1,532 Md€ votés 88% réalisé).

Les investissements réalisés par Ile-de-France Mobilités (subventions versées ou projets sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités) s'élèvent à 1 341 646 033 €⁷.

Le tableau ci-dessous⁸ détaille par grand programme :

- le montant des crédits d'AP votés et engagés, le cumul des crédits mandatés jusqu'à la fin de l'année 2019 et le reste à financer ;
- puis les crédits mandatés en 2019 et le taux d'exécution de chaque programme par rapport à la prévision 2019.

	Total voté AP (a)	Mandaté 2006 à 2019 (b)	Reste à financer(a-b)	Prévu 2019 (d)	Mandaté 2019(e)	Taux exécution 2019(e/d)
Infrastructures	1 875 758 354	1 027 118 756	848 639 598	209 665 848	203 003 942	97%
Matériel roulant ferré	15 027 143 000	5 009 677 032	10 017 465 968	916 720 980	801 878 742	87%
Mrbus acquisition tramway	2 859 201 927	995 446 590	1 863 755 337	149 325 000	109 144 732	73%
Investissement Qualité de Service	2 438 397 183	1 401 377 883	1 037 019 300	256 587 000	227 618 616	89%
	22 200 500 464	8 433 620 260	13 766 880 203	1 532 298 828	1 341 646 033	88%

Ile-de-France Mobilités a mandaté 88% des dépenses prévues sur ces programmes :

- o 87% des prévisions au titre du matériel roulant ferré, ce taux légèrement en deçà de la prévision s'explique par le défaut d'un sous-traitant de Bombardier(incendie sur site) induisant des retards de livraison de rames pour les Régio2N et Francilien ; ce retard devait être rattrapé en 2020, et donc les crédits correspondants seraient seulement décalés de quelques mois ;
- o 73% des prévision pour le matériel bus et tramway, ce taux s'explique essentiellement par le décalage des modalités de paiement en 2020 des bus commandés auprès de la CATP en 2019, la CATP ayant fourni en 2018 un

⁷ Ce montant inclut la somme de 1 412€ hors AP supporté par le programme Infrastructures. Le Montant en AP s'élève donc à 1 341 644 621€.

échancier de paiement erroné, qu'elle a corrigé en 2019 au moment de la passation de la commande ; cependant, il n'y a pas de retard sur la commande ni la livraison des nouveaux bus ;

- o 89% des investissements qualité de service ;
- o et 97% des investissements sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités, développement des réseaux et acquisitions de dépôts bus.

Pour mémoire, Ile-de-France Mobilités finance 100% de l'acquisition et de la rénovation de tous les matériels roulants nécessaires à l'exploitation des transports en commun franciliens (bus, tramway, métro, RER, train) et ce selon deux façons :

- o indirectement dans le cadre des contrats d'exploitation, via principalement le versement d'une contribution (dite C2) aux transporteurs, destinée à couvrir les amortissements et frais financiers induits par le financement de ces matériels ;
- o directement, via le versement d'une subvention d'investissement aux opérateurs : ce sont ces subventions qui sont retracées dans les comptes d'Ile-de-France Mobilités. Ile-de-France Mobilités porte alors la dette, contrairement au financement indirect.

a) Les subventions versées au titre du matériel roulant ferré : 801,878 M€

Les conventions liées à l'acquisition de matériels roulant ferrés représentent près de 59% des subventions cumulées versées par Ile-de-France Mobilités à fin 2019 (5,009 Md€ sur 8,433 Md€ de subventions versées tous programmes confondus). Les programmes Francilien, Région2N, RERNG et MP14 sont les plus consommateurs de crédits à ce jour.

Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul mandaté au 31/12/19	CP votés 2019	mandaté 2019	% mandaté 2019	Reste à financer au delà de 2019
Francilien	2 751 812 000	1 880 820 683	314 230 000	275 326 427	88%	870 991 317
MF01 Ligne 9	231 240 000	212 930 245	2 880	40 786	1416%	18 309 755
MF77 L7 et L8	30 500 000	10 531 912	6 051 000	5 328 111	88%	19 968 088
MI09	878 244 000	757 362 247	705 400	1 342 229	190%	120 881 753
MI2N	68 000 000	10 828 444	11 800 000	10 828 444	92%	57 171 556
MI84 RER B	54 600 000	16 838 482	12 525 000	6 588 871	53%	37 761 519
MP14 STIF	1 121 396 000	247 925 877	109 089 500	58 320 696	53%	873 470 123
MR SGP	1 204 140 000	117 912 060	42 010 000	43 867 939	104%	1 086 227 940
MR Tram express	406 020 000	219 582 128	26 930 000	26 039 477	97%	186 437 872
Regio 2N	1 976 000 000	781 149 412	219 040 000	201 373 528	92%	1 194 850 588
RER NG	2 425 400 000	344 618 498	131 110 000	141 507 021	108%	2 080 781 502
Transfert MP05 et MP89	53 180 000	12 541 729	4 547 200	4 936 006	109%	40 638 271
Z2N	263 601 000	87 943 981	38 680 000	26 379 208	68%	175 657 019
Total		5 036 789 078	916 720 980	801 878 742	87%	9 990 353 922

b) Les subventions versées au titre du matériel roulant bus, tramway : 93,590 M€

En cumul à fin 2019, Ile-de-France Mobilités a versé 939 M€ d'acomptes pour le renouvellement et l'acquisition de matériels pour les transports en mode bus et tramway, dont 93,590 M€ en 2019.

Les modalités financières de règlement des acquisitions des bus commandés via la centrale d'achat CATP n'étant pas définitivement arrêtées lors du vote des crédits. In fine, le règlement

de la commande à la livraison des bus en 2020 a permis de décaler ces paiements en 2020, ce qui explique la quasi non consommation des crédits votés.

Mrbus, acquisition tw						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul mandaté au 31/12/19	CP votés 2019	mandaté 2019	% mandaté 2019	Reste à financer au delà de 2019
Acquisition bus CATP	241 000 000	588 000	24 000 000	280 000	1%	240 412 000
Acquisition tramways	149 750 000	88 784 152	6 704 000	6 634 401	99%	60 965 848
Acquisition tramways sous MOA	84 000 000	54 549 801	21 900 000	18 763 714	86%	29 450 199
Matériel roulant bus CT3	609 295 927	374 704 084	39 000 000	34 701 090	89%	234 591 843
Matériel Roulant bus RATP	659 056 000	409 625 938	22 579 000	22 619 764	100%	249 430 062
Vélos électriques	45 000 000	10 590 847	13 524 000	10 590 847	78%	34 409 153
Total	2 703 101 927	938 842 822	127 707 000	93 589 816	78%	1 764 259 104

c) L'intervention financière d'Ile-de-France Mobilités au titre de la qualité de service : 227,618 M€

En 2019, Ile-de-France Mobilités a financé des projets d'amélioration de la qualité de service à hauteur de 227,618 M€ dont notamment le schéma directeur d'accessibilité (100 M€), l'information voyageurs (21 M€) et poursuit ses investissements pour la modernisation de la télébilletique (52 M€).

Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul mandaté au 31/12/19	CP votés 2019	mandaté 2019	% mandaté 2019	Reste à financer au delà de 2019
Accessibilité PMR	204 223 162	121 871 260	18 050 000	4 899 463	27%	82 351 902
Information Voyageurs	348 754 440	196 578 782	19 000 000	21 777 427	115%	152 175 658
Intermodalité	449 640 711	219 906 540	26 450 000	37 725 676	143%	229 734 171
Investissement Billetique-Vente	399 030 000	122 289 389	74 722 000	51 740 228	69%	276 740 611
Optimisation des infrastructures	190 031 803	133 427 436	7 250 000	2 929 578	40%	56 604 367
Plan Impact	57 644 000	45 655 622	3 800 000	2 773 840	73%	11 988 378
SDA	668 548 424	471 160 746	99 750 000	100 168 028	100%	197 387 678
Sécurité	119 294 129	90 933 331	7 565 000	5 478 375	72%	28 360 798
Vaires	1 230 515	971 217	-	126 000		259 298
Total		1 402 794 324	256 587 000	227 618 616	89%	1 035 602 860

d) Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités : 218,557 M€

○ Ile-de-France Mobilités assure la maîtrise d'ouvrage de certains projets de transport : dès 2010 avec la gare routière du Tram7, et surtout à partir de 2012 avec une gestion en direct des Tram 4/Tram 10/Tram 9, Tram 7 phase 2 d'Athis-Mons jusqu'à Juvisy, du Tram Express 12 reliant Massy à Evry et du TSCP Massy – Saclay et le Tram Express 13 reliant Saint Cyr à Saint Germain. A compléter

Ces dépenses couvertes par des conventions sont cofinancées suivant le cas par l'Etat, la Région et les conseils départementaux, cependant Ile-de-France Mobilités supporte la charge financière et budgétaire liée au délai entre le paiement par Ile-de-France Mobilités de ces dépenses et la perception des recettes des financeurs. Ce poids devient de plus en plus important avec la montée en charge des travaux.

Infrastructures						
Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul mandaté au 31/12/19	CP votés 2019	mandaté 2019	% mandaté 2019	Reste à financer au delà de 2019
Automatisation Ligne 4	100 000 000	90 000 000	25 100 000	22 935 387	91%	10 000 000
CABLE A HT	9 450 000		540 000			9 450 000
Tram 10 HT	185 794 100	28 016 460	2 930 000	3 229 530	110%	157 777 640
Tram 11	33 215 312	22 911 126	3 150 000	3 304 363	105%	10 304 186
Tram 12 HT	235 146 000	153 855 994	54 139 780	54 154 078	100%	81 290 006
Tram 13	111 000 000	58 988 943	9 468 000	8 558 042	90%	52 011 057
Tram 4 HT	173 988 000	140 162 748	44 179 100	22 864 923	52%	33 825 252
Tram 9 HT	372 243 000	221 681 296	57 807 000	78 688 863	136%	150 561 704
Tram T13 Phase 2 TTC	1 814 400	57 232	-	57 232		1 757 168
Tram T7 HT	215 852 878	37 225 063	5 199 508	2 681 090	52%	178 627 816
TSCP Massy Saclay HT	87 997 403	87 642 365	508 000	597 864	118%	355 038
TZEN 4 HT	33 676 000	29 170 192	5 371 460	4 740 211	88%	4 505 808
TZEN 5 HT	10 550 000	9 828 469	1 273 000	1 190 948	94%	721 531
Total		1 027 380 029	209 665 848	203 002 530	97%	848 378 325

○ A ces dépenses s'ajoutent les crédits exécutés au titre de l'acquisition de fonciers et de construction de centres opérationnels bus, dans le cadre de la perspective de la mise en concurrence. En 2019, Ile-de-France Mobilités a décaissé 15,554 M€.

Autorisation de programme	Total vote AP	Cumul mandaté au	CP votés 2019	mandaté 2019	% mandaté	Reste à financer au delà de 2019
Acquisition dépôt bus	156 100 000	75 388 544	21 618 000	15 554 916	72%	80 711 456

2. Les autres dépenses non pluriannuelles : 451,192 M€ (488,678 votés, 92,% réalisé)

Elles se répartissent en :

- 332 M€ d'écritures comptables relatives aux amortissements, à la reprise des subventions d'investissement perçues et la neutralisation des amortissements ;
- 106,944 M€ de remboursement du capital de la dette dont 100 694 432,67 € de remboursement du capital et 6 250 000€ au titre de l'amortissement de l'émission obligataire 2016 ;
- 12,230 M€ de dépenses au titre de logiciels, marques, installations, matériels et mobiliers et autres.

B. Les recettes d'investissement : 1,883 Md€ (2,731 Md€ de recettes votées)

Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 49 % en 2019.

Recettes d'investissement	total crédits votés 2019	Exécution 2019	solde/cdts votés	tx exec 2019
Emprunt	835 067 347	550 000 000	- 285 067 347	66%
Produit des amendes	138 776 000	138 776 115	115	100%
Subventions	120 000 000	138 732 577	18 732 577	116%
Autres recettes	4 200 000	7 736 414	3 536 414	184%
Ecritures comptables de régularisation	37 668 278	69 294 743	31 626 464	184%
Amortissement immobilisations	327 177 167	324 821 042	- 2 356 125	99%
Restes à réaliser	65 250 000			0%
Affectation résultat de fonct.	653 782 199	653 782 199	-	100%
Virement sect. de fonct.	549 396 707			
Total recettes d'investissements	2 731 317 698	1 883 143 089	- 782 924 609	69%
Total recettes réelles d'invest.	1 817 075 546	891 490 793	- 1 280 781 871	49%

1. Le produit des amendes : 138,776 M€ (138,776 M€ votés, 100% réalisés)

Ile-de-France Mobilités perçoit une part du produit des amendes de circulation qui est utilisé pour le financement des opérations définies aux articles R 2334-12 et R 4414-2 du code des collectivités territoriales, à savoir des opérations d'aménagement et d'équipement concourant notamment à l'amélioration de la sécurité, l'accueil des voyageurs, l'accès aux réseaux, ainsi que le financement du matériel roulant.

2. Les subventions d'investissement : 138,732 M€ (120 M€ votés, 116% réalisés)

Les subventions d'investissement viennent financer les projets sous la maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France Mobilités, pour lesquels Ile-de-France Mobilités bénéficie de subventions de l'Etat et des collectivités franciliennes (région et départements). Ce montant est en progression à la suite de la montée en charge de ces projets dont plusieurs sont en phase travaux.

3. Autres recettes et écritures de régularisation : 77,031M€ (41,86 votés ; 184% réalisés)

Ces recettes sont relatives :

- au remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement via le FCTVA pour un montant de 3,868 M€ pour 4,200 M€ prévu au budget ;
- et divers opérations de régularisation comptable ; intégration des biens, correction d'écriture et autres opération d'ordre.

4. Amortissement des immobilisations : 324,821 M€ (327,177 M€ votés ; 99% réalisés)

Les amortissements des immobilisations exécutés à hauteur de 324,821 M€ constituent une recette d'investissement qui est égale à la dépense de fonctionnement (Cf. I 2.10).

2.4 **L'affectation du résultat 2018 : 653,782 M€**

Lors de l'adoption du budget primitif 2018 et conformément à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2018, le résultat de fonctionnement excédentaire 2018 a été affecté à hauteur de 653,782 M€ à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

5. L'emprunt : 550 M€ (900,317M€ votés, 66% réalisés)

Ile-de-France Mobilités disposait encore d'un contrat auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), sur lequel elle a mobilisé en 2019, 50 M€. Ce nouveau prêt présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 50 M€

Date d'encaissement : 28/02/2019

Durée : 15 ans

Profil : trimestrielle linéaire

Taux : (Euribor 3M + 0.358)-Floor -0.358 sur Euribor 3M

Contrairement aux contrats bancaires des banques commerciales, les contrats BEI ne contiennent pas de conditions de marge au moment de leur signature. Ces contrats présentant des phases de mobilisation longues (jusqu'à 5 ans), les conditions de tirage sur taux variable comme sur taux fixe sont connues au moment de la mobilisation des fonds, en fonction du coût de financement de la BEI au moment de la mise en place de chaque tirage. Chaque tranche mobilisée possède donc une marge distincte.

Par ailleurs, Ile-de-France mobilités a émis sa première émission obligataire de 500 M€, le 5 avril 2019 avec succès, sur 15 ans, à un taux de 1,122% (soit OAT + 34 points de base). La transaction a été conjointement menée par HSBC, Natixis et la Société Générale. Les investisseurs ont apprécié la qualité de crédit d'Ile-de-France Mobilités comme en témoignent :

- le taux de souscription très élevé : le livre d'ordres a été clos avec 2 313 M€ de demandes, soit un taux de couverture de 4,6 ;

- leur nombre : 72 investisseurs ont finalement participé à l'opération ;

- la diversité des investisseurs :

o de par leur typologie : 65% d'assureurs, 20% d'asset managers, 8% de banques, 7% d'institutions officielles ;

o et leur répartition géographique : principalement européenne (France 57%; Allemagne 25% ; autres pays européens 12%) mais aussi asiatique (6%).

En amont de cette émission, Île-de-France Mobilités est allée à la rencontre d'investisseurs en Allemagne, aux Pays-Bas ainsi qu'à Paris.

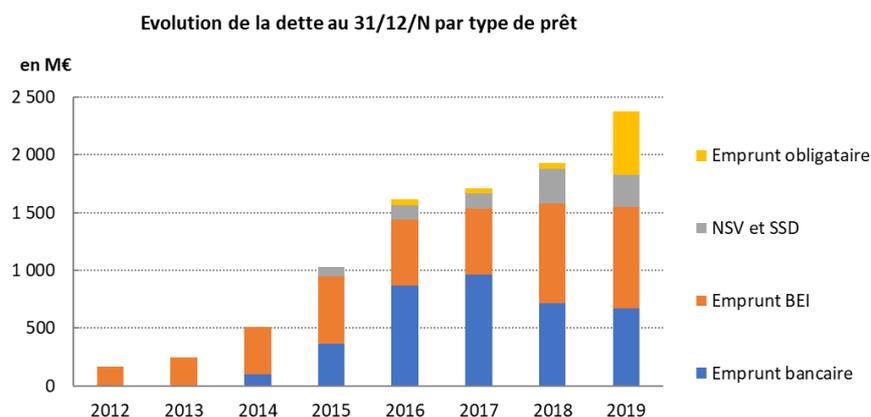
Île-de-France Mobilités a fait le choix stratégique de diversifier ses financeurs en sollicitant de nouveaux investisseurs pour assurer la levée des fonds nécessaires pour les investissements prévus d'ici à 2025 et optimiser la gestion de sa dette. Le succès de cette émission inaugurale témoigne de la confiance des investisseurs.

c) Caractéristiques de la dette fin 2019

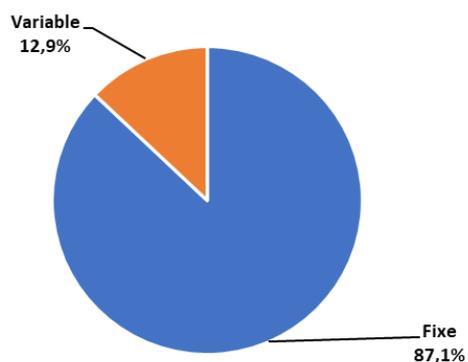
L'encours de dette d'Ile-de-France Mobilités s'établit à 2 379,913 M€ au 31/12/2019, pour un taux moyen de 1,46% et une durée de vie résiduelle moyenne de 19 ans et 11 mois.

La dette à taux fixe demeure majoritaire.

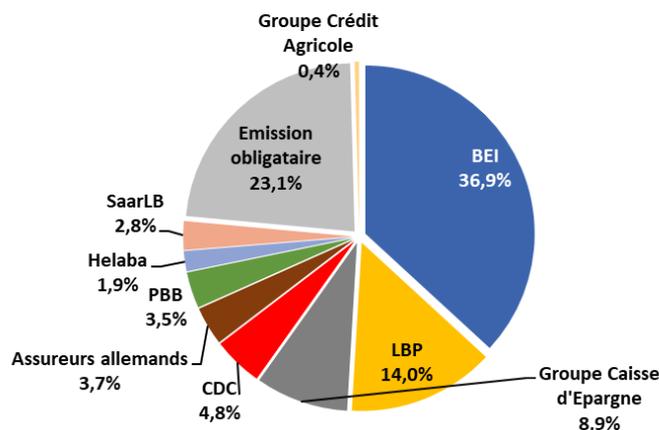
L'évolution de la structure de la dette d'Ile-de-France Mobilités est synthétisée dans les graphiques suivants. Ils démontrent la volonté de diversification des prêteurs et des outils sollicités.



Répartition par type de taux au 31/12/2019



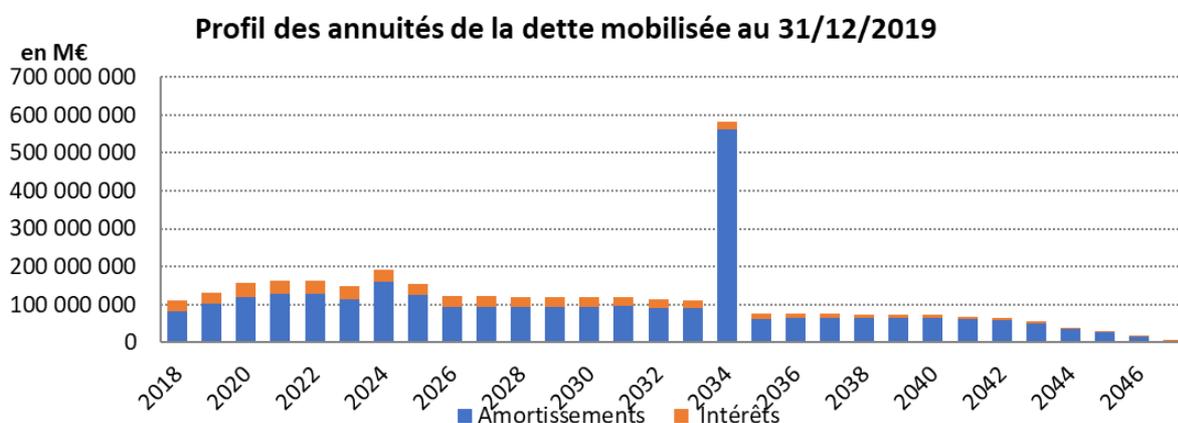
Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2019



Dette par nature	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	29	1 829 913 028 €	1,60%
Emprunts obligataires	2	550 000 000 €	0,98%
Total dette	31	2 379 913 028 €	1,46%

d) Perspectives d'annuités et d'encours de la dette au 31/12/2019

La dette mobilisée à jour produit le profil d'annuités suivant :



Les émissions obligataires futures viendront naturellement lisser le profil de remboursement de la dette.

III. Les restes à réaliser 2019 : 56,590 M€

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser en dépenses de 6 506 061€ sont constitués des engagements d'investissement pris par Ile-de-France Mobilités non gérés en AP/CP, pour lesquels les

factures des prestataires ne sont pas encore parvenues à Ile-de-France Mobilités. Ils sont composés de :

Article/Compte	Libellé/Désignation	Reste engagé
2051	Dépenses de concessions et de droits similaires	4 341 065€
2111	Acquisition de terrain	14 525€
2181	Installation, Aménagements, agencements divers	69 080€
21838	Autres matériel informatique	10 448€
21848	Matériel de bureau et mobilier	78 691€
2188	Autres dépenses d'investissement	126 005€
2328	Immobilisations en cours	1 866 244€
Total		6 506 061€

A cela s'ajoute des restes en réaliser en recette de 85 M€, qui représentent une levée de dette nécessaire pour l'équilibre des comptes 2019 mais qui ne sera encaissé en trésorerie qu'en 2020. Ces crédits sont rattachés au contrat d'emprunt pluriannuel avec la Banque Européenne d'Investissement dont le solde au 31/12/2019 est de 250 M€.

Libellé/désignation	Reste engagé
Emprunt	85 000 000 €

Ces montants, comptabilisés dans le résultat de l'exercice (Cf. point IV) feront l'objet d'une inscription en DM1 au budget 2020.

IV. Résultat de l'exercice et ratios financiers

L'autofinancement dégagé par l'exercice 2019 de 542,772 M€ permet de couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 541,512 M€. Le compte financier se clôture sur un excédent de 1,26 M€.

L'affectation de ce résultat se fera lors de la décision modificative n°1 au budget 2020.

	section de fonctionnement	section d'investissement	resultat net
recettes de l'exercice	6 891 768 077,65	1 883 143 089,00	8 774 911 166,65
dépenses de l'exercice	6 348 996 442,68	1 792 838 857,34	8 141 835 300,02
résultat propre de l'exercice	542 771 634,97	90 304 231,66	633 075 866,63
restes à réaliser 2019		78 493 938,63	78 493 938,63
report à nouveau 2018		- 710 310 200,40	- 710 310 200,40
solde de financement	542 771 634,97	- 541 512 030,11	1 259 604,86

Aussi, il est proposé l'inscription de l'opération comptable d'affectation en recettes d'investissement, à la ligne codifiée 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", afin de couvrir notamment le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 541 512 030,11 €, le solde est affecté en ressource de la section de fonctionnement.

Ces montants seront repris à la décision modificative n°1 sur le budget 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux ratios financiers 2012-2019 d'Ile-de-France Mobilités. Il fait apparaître notamment un taux d'autofinancement de 37% en 2019 et une capacité de désendettement de 4,4 années.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (RRF1)	5 436	5 390	5 524	5 778	6 137	6 375	6 571
<i>évol RRF n/n-1</i>	10,6%	-0,9%	2,5%	4,6%	6,2%	3,9%	3,1%
Dépenses réelles de fonctionnement sans frais financiers et charges exceptionnelles (DRF1)	5 007	5 145	5 370	5 590	5 499	5 643	5 913
<i>évol DRF n/n-1</i>	4,6%	2,7%	4,4%	4,1%	-1,6%	2,6%	4,8%
frais financier	5	8	14	25	28	28	34
charges exceptionnelles + provisions	74	77	0	44	35	44	77
Dépenses réelles de fonctionnement avec frais financiers et charges exceptionnelles (DRF2)	5 086	5 159	5 384	5 629	5 544	5 715	6 024
<i>évol DRF n/n-1</i>	5,1%	1,4%	4,4%	4,5%	-1,5%	3,1%	5,4%
Recettes réelles d'investissement (RRI)	284	463	776	814	334	500	181
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	620	639	958	991	1 109	1 224	1 459
<i>évol DRI n/n-1</i>	39,4%	3,0%	50,0%	3,4%	12,0%	10,4%	19,2%
Encours de la dette au 31/12 (en M EUR)	246	511	1 029	1 616	1 713	1 930	2 380
<i>évol dette n/n-1</i>	45,0%	107%	101%	57,0%	6,0%	12,7%	23,3%
Remboursement du capital de la dette	4	5	22	43	77	83	101
Epargne de gestion (RRF-DRF1)	429	245	153	189	637	731	658
Epargne brute (RRF1 - DRF2)	350	231	139	150	592	660	547
Epargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette)	346	226	117	106	509	577	446
taux d'épargne brute (épargne bte/RRF)	6%	4%	3%	3%	10%	10%	8%
taux d'épargne nette (épargne nette/RRF)	6%	4%	2%	2%	8%	9%	7%
Tx autofinancement (épargne bte/DRI)	56%	36%	15%	15%	53%	54%	37%
Capacité de désendettement (encours dette/epargne brute)	0,7	2,2	7,4	10,8	2,9	2,9	4,4

Définition des ratios :

- Epargne brute : ressources disponibles pour financer l'investissement ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Les recettes/dépenses de fonctionnement réelles sont retraitées des reprises de provisions/provisions pour le calcul de l'épargne brute (sauf sur 2016 compte tenu de l'exercice budgétaire spécifique au vu du montant conséquent de reprise de provisions) ;
- Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.
- Epargne nette : ressources disponibles pour financer les investissements après remboursement annuel du capital de la dette ;
- Taux d'autofinancement des investissements : ce ratio détermine à quelle hauteur Ile-de-France Mobilités est capable de financer ses dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt ;

La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce calcul diffère légèrement de celui repris dans le cadre du compte de gestion : sont prises en ici les reprises de provisions et les provisions alors qu'elles sont exclues dans le compte de gestion.

VOLET COMPTE DE GESTION

Les comptabilités budgétaire et générale n'ont pas connu d'évolution notable quant aux principes et méthodes appliqués, qui découlent du cadre budgétaire et comptable défini aux articles L. 5217 et suivants du code général des collectivités territoriales (application de l'instruction budgétaire et comptable M57).

Les états financiers ont donc été établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière. Ils ont été arrêtés le 26 mars 2020.

Ile de France Mobilités a recouru à l'option de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement.

La dépréciation d'actif n'est pas encore pratiquée malgré l'obsolescence de certains actifs, immatériels notamment. Par ailleurs, diverses régularisations comptables de fin de gestion n'ont pu être menées à terme : il s'agit du transfert d'études (passage du compte 2031 au compte 23), de la comptabilisation de la mise à disposition d'une infrastructure de transport valorisée à 48 M€ (absence de passage du compte 21 au compte 24) ou encore de la mise en service du tram-train T4 (101 M€).

A la date d'arrêté des comptes, l'inventaire physique n'était pas établi et l'inventaire comptable débutait. Aucune sortie de bien n'a pu être comptabilisée au titre de l'exercice.

Enfin, les exercices 2011 à 2016 ont été contrôlés par la chambre régionale des comptes, qui a mis en jeu la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'agent comptable à hauteur de 17 414,91 € augmentés des intérêts de droit (jugement 2019-0018 J prononcé le 22/11/2019), pour avoir versé une indemnité exceptionnelle de compensation de CSG sans disposer des pièces formelles requises par la réglementation. Les autres présomptions de charge, qui portaient sur un montant total de 227 742,04 € ont toutes été levées.

Celui-ci demande la remise gracieuse de ce débet, qui est soumise à l'avis du Conseil.

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat fait ressortir un résultat comptable égal à 542 771 634,97 €, en diminution de 17 % (- 111 M€), ce qui le situe au niveau atteint en 2017.

Le total des produits rattachés à l'exercice s'élève à 6 885 786 543,28 €, en progression de 4 % (+ 235 M€).

Le total des charges est de 6 343 014 908,31 €. Les charges sont globalement en progression de 6 % (+ 346 M€).

1/ Le résultat de l'activité

Le résultat de l'activité se traduit par un produit de 584 379 546,39 €, en recul de 97 M€. Il est égal à la différence entre les produits de fonctionnement (6 884 549 610,50 €) et les charges de fonctionnement et d'intervention (733 822 580,97 € + 5 566 347 483,14 € soit un total de 6 300 170 064,11 €).

Les produits sont constitués principalement :

- du versement mobilité (4,65 Md€), en augmentation de 0,21 Md€. Ce montant comprend 265 M€ de produits à recevoir (- 25 M€). La compensation versée par l'Etat, liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement mobilité, soit 71 M€, est comptabilisée dans un compte spécifique (748381).
- des contributions statutaires (1,29 Md€, en augmentation de 14 M€),
- des subventions reçues de la région Ile-de-France en compensation des réductions tarifaires qu'elle attribue à certains publics (100 M€),
- de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en compensation du transfert du transport scolaire depuis la loi du 13/8/2004 (figée à 128 M€),
- du reversement à hauteur de 92 M€ (dont 24 M€ de produits à recevoir) du produit affecté de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, instauré par la loi de finances pour 2017 (avec un plafond à 100 M€)
- de produits divers de gestion courante (190 M€, en diminution de 46 M€) parmi lesquels figurent les redevances versées à SNCF Réseau (157 M€ contrebalancés par une charge diverse de gestion d'égale montant), le versement du solde dû par SNCF Voyageurs au titre de l'exécution du contrat 2018 (12 M€ en plus des 47 M€ déjà comptabilisés en produits à recevoir fin 2018) ainsi que par les autres opérateurs au titre des contrats CT3 de 2018, auxquels se rajoutent des revenus des immeubles (5 M€) et des produits à recevoir (5 M€) consécutifs aux reversements attendus des opérateurs de transport dans le cadre de l'exécution en 2019 du contrat relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France (contrats CT3).

S'ajoutent à ces produits la reprise de provisions (35 M€) ainsi que la neutralisation des amortissements (221 M€, + 32 M€) et la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (99 M€, + 1 M€).

Les principales charges sont des charges d'intervention : les contributions contractuelles versées à la RATP et aux entreprises de transports dans le cadre des contrats CT3 ou des délégations de service public (2,96 Md€ ; +132 M€), celles versées à SNCF voyageurs (2,4 Md€ ; +105 M€) ; les transports scolaires, composante essentielle du compte 6558 dont le solde global s'élève à 181 M€ (+10 M€) ; les redevances SNCF Réseau précitées.

Les charges de fonctionnement concernent essentiellement les impôts et taxes (78 M€), les dotations aux amortissements (325 M€, soit + 32 M€ qui font suite à l'augmentation de l'actif immobilisé) ; les dotations aux provisions (77 M€, le total des provisions augmentant de 33 M€).

Toutefois les amortissements ayant été neutralisés à hauteur de 221 M€, la charge nette de l'amortissement est restée stable à 104 M€.

Les charges à payer augmentent de 64 % (165 M€ au lieu de 101 M€), principalement en raison d'une nouvelle charge à payer de 68 M€ comptabilisée envers SNCF Voyageurs. Cette charge à payer a consommé les crédits budgétaires restants sans que, post-clôture, elle ait été certaine dans son principe ni fiable dans son estimation.

Les produits à recevoir baissent de 19 % (294 M€ au lieu de 362 M€, le produit à recevoir de 47 M€ comptabilisé à l'encontre de SNCF Voyageurs fin 2018 n'ayant pas été reconduit).

Toutes choses égales par ailleurs, à poids constant des charges à payer et des produits à recevoir, le résultat aurait progressé de 132 M€ au lieu de reculer de 97 M€.

2/ Le résultat financier

Ce résultat est passé de -28 M€ à -42 M€ en raison de la progression du montant des intérêts remboursés.

Ile-de-France Mobilités ayant levé en cours d'année 1,4 Md€ de Neu CP (ex billets de trésorerie, dont l'encours au 31 décembre s'élève à 600 M€), 1,2 M€ de produits financiers ont été perçus, compte tenu des taux pratiqués sur le marché.

3/ La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute

Le compte de résultat permet d'apprécier la capacité d'autofinancement (CAF), qui est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables.

La CAF se définit ainsi comme un surplus financier potentiel qui sera obtenu à terme lorsque toutes les opérations encaissables et décaissables auront été dénouées en trésorerie. Elle mesure la capacité d'Ile-de-France Mobilités à financer sur ses propres ressources les besoins financiers liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

En 2019 elle a diminué de 12 %, du fait d'une progression des produits encaissables (+ 198 M€) inférieure à celle des charges décaissables (+ 281 M€) pour retrouver son niveau de 2017.

POSTES	CAF			
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
PRODUITS ENCAISSABLES				
Produits des services et ventes diverses (70)	8 426 492,47	11 345 318,96	4 551 218,68	10 333 205,39
Impôts et taxes (73)		100 000 000,00	4 542 909 292,84	4 736 304 187,35
Dotations et participations (74)	1 527 168 367,19	1 509 585 418,58	1 542 725 667,71	1 591 997 516,71
Autres produits de gestion courante (75)	4 196 680 696,73	4 489 638 748,22	241 779 229,73	190 328 759,08
Produits financiers (76)		50,63	22,74	1 236 932,78
Produits spécifiques (compte 77)	45 820 608,90	2 874 442,77		
TOTAL I	5 778 096 165,29	6 113 443 979,16	6 331 965 431,70	6 530 200 601,31
CHARGES DECAISSABLES				
Achats et autres charges externes (60+61+62)	37 506 310,40	50 016 902,29	46 654 837,34	65 285 149,23
Impôts, taxes et assimilés (63)	72 029 732,36	74 539 181,59	75 938 209,31	78 102 301,87
Charges de personnel (64)	24 628 167,82	25 296 547,46	26 746 383,21	28 161 238,60
Autres charges de gestion courante (65)	5 456 142 859,99	5 349 211 784,19	5 482 738 710,97	5 726 762 332,83
Charges financières (66)	24 555 601,17	27 736 150,57	27 773 481,01	42 844 844,20
Charges spécifiques (67)	13 600 128,97	9 442 910,06		
TOTAL II	5 628 462 800,71	5 536 243 476,16	5 659 851 621,84	5 941 155 866,73
CAF (I-II)	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86	589 044 734,58

4/ La capacité d'autofinancement nette ou l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette est égale à la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement d'Ile-de-France Mobilités. Elle a diminué de 17 % (-101 M€). Le remboursement du capital de la dette a augmenté de 22 %.

CAF NETTE				
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
CAF brute	149 633 364,58	577 200 503,00	672 113 809,86	589 044 734,58
Remboursement du capital de la dette	43 375 700,75	76 874 915,07	82 540 000,00	100 694 432,67
CAF NETTE	106 257 663,83	500 325 587,93	589 573 809,86	488 350 301,91

Le montant du remboursement du capital de la dette des années 2017 et 2018 a été diminué de 6,25 M€ sur chacune de ces 2 années car il intégrait à tort l'amortissement de l'emprunt obligataire souscrit en 2016, qui n'est qu'une écriture d'ordre et non pas un remboursement définitif.

5/ Les ratios de structure

Quatre ratios permettent traditionnellement d'évaluer la structure du compte de résultat :

a/ Marge d'autofinancement courant (CAC)

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de la CAF nette. Lorsqu'il est supérieur à 1 il traduit une insuffisance de CAF : pour 2019 ce ratio régresse, passant de 0,98 en 2016 à 0,92 en 2017, à 0,91 en 2018 puis à 0,93 en 2019 :

$$\text{CAC} = \frac{\text{charges de fonctionnement}}{\text{CAF+remboursement de la dette}} = 0,93$$
$$\text{CAC} = \frac{\text{produits de fonctionnement CAF}}{\text{CAF+remboursement de la dette}} = 0,93$$

b/ Le ratio de rigidité des charges structurelles (RIGID) :

Ce ratio rapporte les charges incompressibles aux produits courants. Il passe de 0,874 à 0,89 :

$$\text{RIGID} = \frac{\text{charges de personnel + contingents}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,89$$
$$\text{RIGID} = \frac{\text{et participations + charges d'intérêts}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,89$$

89 % des charges courantes peuvent être considérées comme difficilement compressibles car relevant des contributions contractuelles versées aux transporteurs publics ou privés.

c/ Les ratios d'endettement

L'endettement rapporté aux produits de fonctionnement courant se situe à un niveau qui n'est pas significatif :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{produits de fonctionnement CAF}} = 0,36$$

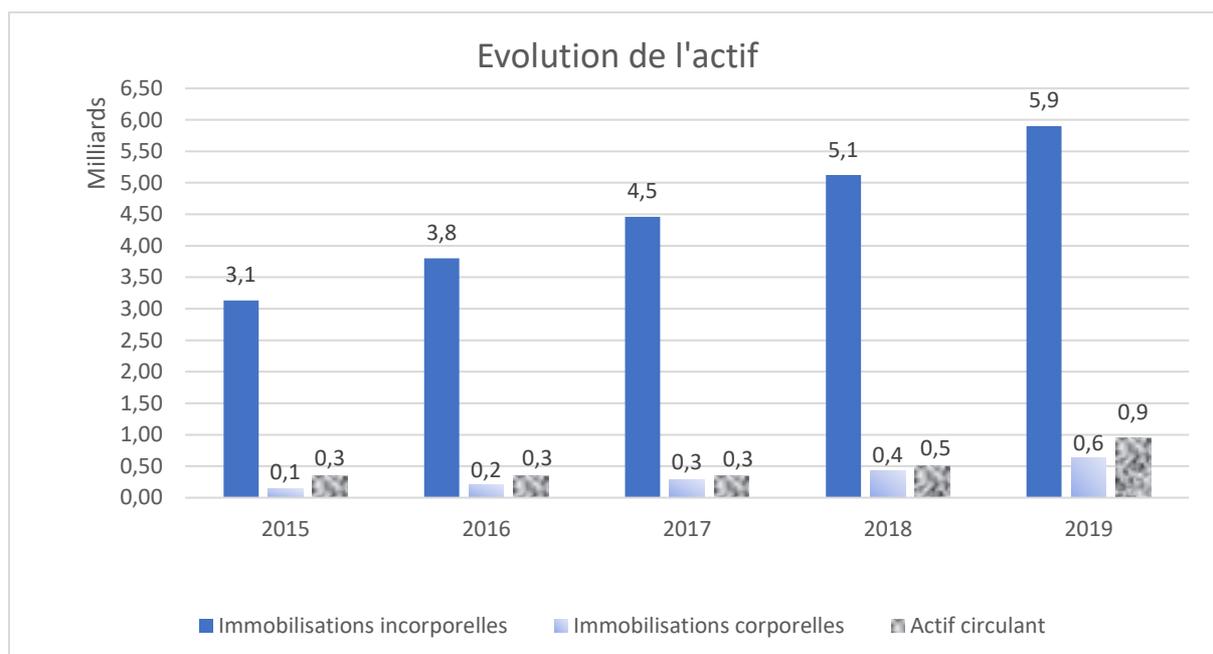
Lorsqu'il est rapporté à la CAF, l'endettement traduit le nombre d'années de CAF nécessaires pour couvrir le remboursement en capital de la dette. Fin 2019 ce ratio a augmenté d'un an, passant de 2,87 à 4,04 années :

$$\text{END} = \frac{\text{encours total de la dette}}{\text{CAF}} = 4,04$$

II. Le bilan

Le bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 7 493 878 097,82 €, en progression de 23 %. Son augmentation en masse (+ 1 421 M€) est supérieure de 438 M€ à celle constatée l'année précédente (+ 983 M€).

1. L'actif



L'augmentation de l'actif (+ 1 420 741 038,63 €) résulte à la fois de l'augmentation de l'actif net immobilisé et de l'actif circulant :

L'augmentation de l'actif net immobilisé : +978 814 095,31 €

soit un total de bilan de 6 538 285 603,79 € en hausse de 17 %, constitué des

- Immobilisations incorporelles + 778 505 469,02 €
(Total 5 901 868 601,24 €, +15 %)

Cette augmentation (+1 062 M€) résulte essentiellement des subventions d'équipement versées aux entreprises de transports, au titre du financement du matériel roulant ou de l'amélioration de la qualité de service. Les immobilisations incorporelles en cours (+29 M€) concernent principalement le plan de modernisation de la billettique visant à mettre en place un nouveau système billettique commun à l'ensemble des transporteurs ainsi que des avances de trésorerie versées au titre des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage d'IDFM.

Pour mémoire, ces avances n'ont plus été comptabilisées à partir de fin décembre 2018 en immobilisations incorporelles ou corporelles en cours afin de respecter la norme comptable, mais en compte de tiers.

- Immobilisations corporelles + 200 308 405,92 €
(total 636 406 355,52 €, + 46 %)

Cette augmentation correspond pour l'essentiel aux immobilisations corporelles acquises (terrains) ou en cours dans le cadre des projets dont IDFM est maître d'ouvrage.

- Immobilisations financières + 220,37 €
(total 10 647,03 €)

L'augmentation de l'actif circulant : + 441 926 943,32 €

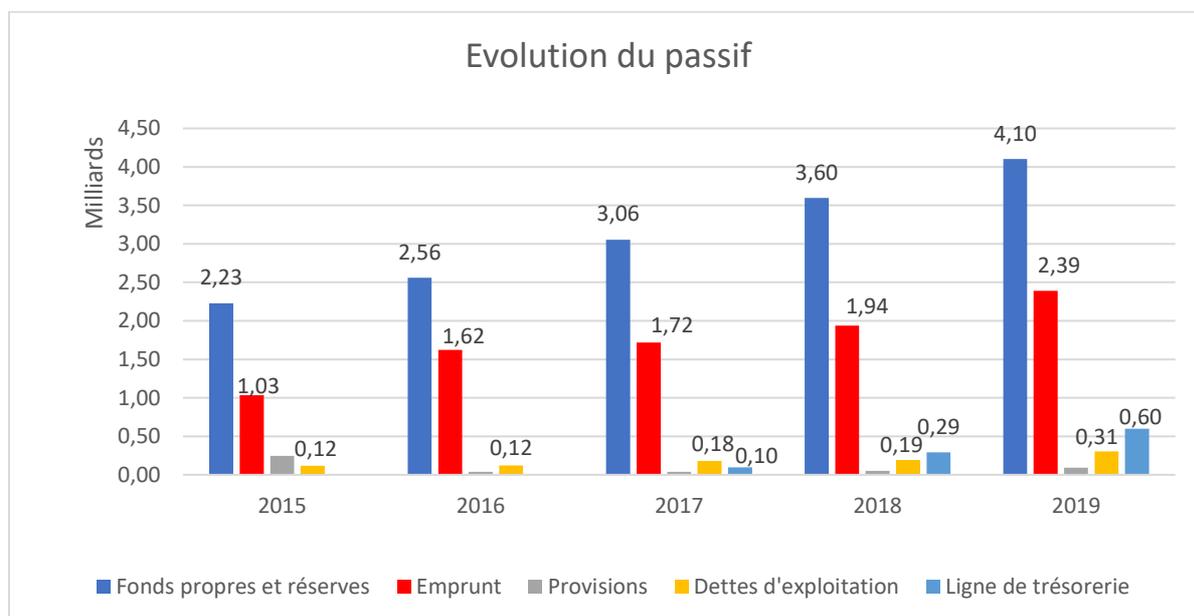
soit un total de bilan de 955 592 494,03 €, en augmentation de 86 % composé des

- Créances +
90 459 557,73 €
(Total 575 726 374,99 €, +3 %)

Les principales créances comprennent des produits à recevoir (294 M€, en diminution de 23 %), relatifs au versement mobilité à recevoir de l'ACOSS à hauteur de 265 M€, au reversement de l'Etat sur la TICPE pour 24 M€ et aux reversements attendus des opérateurs de transports dans le cadre des contrats d'exploitation CT3 pour 5 M€. Il convient d'y rajouter les avances de trésorerie consenties aux mandataires de maîtrise d'ouvrage pour 184 M€ (+ 80 M€) ainsi que des subventions d'investissement dues par diverses collectivités publiques (74 M€) et la TVA du mois de décembre (18 M€).

- Trésorerie
+351 467 385,59 €
(total 379 866 119,04 €)

2. Le passif



La variation positive du passif (+ 1 420 741 038,63 €) est constituée de l'augmentation de l'ensemble des postes :

L'augmentation des fonds propres +
503 562 667,16 €

(soit au total 4 100 920 826,61 €, en augmentation de 14 %) dont :

- les dotations
+ 3 868 282,46 €
(total 26 783 003,80 € correspondant au FCTVA, + 17 %)
- les réserves
+ 653 782 199,16 €
(total 2 548 260 644,31 €, soit une augmentation de 35 %) qui correspond à l'affectation du résultat de l'exercice précédent
- le résultat de l'exercice (excédent) -
111 010 564,19 €
(le résultat de l'exercice est de 542 771 634,97 €, en diminution de 17 %)
- les subventions d'investissement reçues +177 993 265,03 €
(total 1 801 134 681,95 €, dont le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, qui est demeuré stable à 139 M€, auquel s'ajoutent les subventions versées par l'Etat pour 70 M€, la région Ile-de-France pour 83 M€ et les départements pour 17 M€),
- la neutralisation et la régularisation d'opérations - 221 070 515,30 €

(total – 828 229 080,05 €, en augmentation de 36 % ; neutralisation des cessions et amortissements)

L'augmentation des provisions pour risques et charges +42 038 000,00 €

Ce poste de bilan (93 038 000 €) est en augmentation de 82 %. L'une des 2 provisions constituée précédemment a été reprise en totalité (7 M€) et l'autre pour partie (28 M€) tandis que 3 nouvelles provisions ont été constituées pour 77 M€.

**L'augmentation des dettes financières +
452 778 540,57 €**

(soit au total 2 390 343 922,78 €, en hausse de 23 %)

Deux nouveaux emprunts ont été contractés pour un total de 550 M€, l'un auprès de la BEI indexé sur l'Euribor 3 mois et l'autre sur le marché obligataire à taux fixe.

**L'augmentation des dettes non financières +
112 278 315,80 €**

(soit au total 305 228 813,40 €, en hausse de 58 %)

Les charges à payer (165 M€) représentent 53 % de ces dettes. Les principales charges à payer concernent les opérateurs de transport (SNCF Voyageurs pour 68 M€, les autres transporteurs pour 32 M€ et les transports scolaires pour 27 M€). Le solde est constitué des paiements dus aux fournisseurs, correspondant aux mandats en instance de règlement reçus fin décembre et qui n'ont pu être payés avant la clôture de la gestion.

**L'augmentation de la trésorerie passive + 306
500 000,00 €**

Soit un solde de 599 500 000,00 €, en hausse de 284 %, correspondant au tirage de NeuCP.

L'augmentation des recettes à régulariser + 3 583 515,10 €

soit un solde de 4 846 535,03 € correspondant à des recettes encaissées mais non encore titrées.

3/ Le tableau de financement

La synthèse de ces flux, qui ont affecté le patrimoine d'Ile-de-France Mobilités s'opère traditionnellement dans un tableau de financement dont la 1ère partie décrit les ressources dont a bénéficié Ile-de-France Mobilités et les emplois qu'il en a fait tandis que la seconde partie détaille la variation du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

a/ 1^{ère} partie du tableau de financement

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT					
Emplois	2019	2018	Ressources	2019	2018
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement	589 045	672 114
<u>immobilisations</u> incorporelles	778 506	964 066	Cessions ou réductions de l'actif		
<u>immobilisations</u> corporelles	200 308	136 385	Augmentation de dotations/subventions	77 425	174 201
<u>immobilisations</u> financières	10		Augmentation des dettes financières	452 779	300 000
Remboursement de dettes financières	120 860	88 790			
TOTAL DES EMPLOIS	1 099 684	1 189 241	TOTAL RESSOURCES	1 119 249	1 146 315
<i>Apport au fonds de roulement net global (ressource nette)</i>	<i>19 565</i>		<i>Prélèvement sur le fonds de roulement net global (emploi net)</i>		<i>42 926</i>

Les ressources de l'exercice (1 119 M€) ont été supérieures aux emplois (1 100 M€).

La variation du fonds de roulement net global au titre des opérations de haut de bilan est donc positive à hauteur de 19 M€.

b/ 2^{ème} partie du tableau de financement

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRESORERIE				
	2019			2018
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>				
<u>avances</u> et acomptes versés sur commandes	80 204			
<u>créances</u> clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	5 229			
<i>Variation des dettes d'exploitation</i>				
<u>dettes</u> fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		18 531		
TOTAUX	85 433	18 531		
A/ VARIATION NETTE "exploitation"			- 66 902	135 652
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
<i>Variation des autres débiteurs</i>	5 027			
<i>Variation des autres créditeurs</i>		97 331		
B/ VARIATION NETTE "Hors exploitation"			92 304	-1 363
Total A+B				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			25 402	134 289
C/ VARIATION NETTE TRESORERIE				
			44 967	-177 215
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (B + C) : emploi net ou ressource nette			19 565	42 926

Les avances et acomptes versés sur commandes ont augmenté de 80 M€, les créances en attente d'encaissement de 10 M€. Parallèlement les dettes à l'encontre des fournisseurs et autres créditeurs divers ont augmenté de 115 M€. Il en est résulté une diminution du besoin en fonds de roulement de 25 M€.

La trésorerie enregistrant une variation nette positive de 45 M€, la variation du fonds de roulement net global se révèle positive à hauteur de 20 M€.

4/ Le tableau des flux de trésorerie

La trésorerie est alimentée par 3 types de flux :

les flux liés aux activités d'exploitation, c'est-à-dire à l'activité principale,

les flux liés aux opérations d'investissement (acquisitions et cessions d'immobilisations).

les flux liés aux opérations de financement (fonds propres et emprunts).

2 566 écritures ont été passées sur le compte de dépôt de fonds au Trésor toutes opérations confondues. Leur retraitement aboutit à grosses mailles à la ventilation suivante :

En M€	EXERCICE 2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	
<i>ENCAISSEMENTS</i>	
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (comptes 73-74-76)	6 306
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE (comptes 70-75)	216
<i>DECAISSEMENTS</i>	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL (60-61-62-63)	341
CHARGES DE PERSONNEL (compte 64)	28
CHARGES D'INTERVENTION (compte 65)	5 507
TOTAL 1	646
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 025
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	229
AUTRES OPERATIONS (TVA)	17
TOTAL 2	- 1 271
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	
<i>ENCAISSEMENTS</i>	
EMISSIONS D'EMPRUNTS	550
AUTRES OPERATIONS (subventions et FCTVA)	281
<i>DECAISSEMENTS</i>	
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	82
AUTRES OPERATIONS (mandataires de maîtrise d'ouvrage)	80
TOTAL 3	669
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	44
TRESORERIE A L'OUVERTURE	- 265
TRESORERIE A LA CLOTURE	- 220

La trésorerie a été alimentée à parts quasiment égales par les activités d'exploitation (646 M€, activités regroupées dans le budget au sein de la section de fonctionnement) et les opérations de financement (669 M€). Les avances de trésorerie versées aux mandataires de maîtrise d'ouvrage se sont accrues de 80 M€ et représentent fin 2019 un besoin de trésorerie de 184 M€.

5/ Situation du fonds de roulement (FDR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie.

Le FDR est égal au total des ressources ou financements stables dont dispose Ile-de-France Mobilités (fonds propres et réserves + provisions + endettement à long et moyen terme) diminué du total des emplois ou biens stables pour lesquels ces financements ont été mobilisés (actif immobilisé). Le FDR est de ce fait un solde représentant la ressource stable dont dispose Ile-de-France Mobilité pour couvrir son besoin en fonds de roulement (BFR) et son besoin de trésorerie (T).

FDR-BFR=T

En 2019 le FDR a augmenté de 74 % (+20 M€) pour s'établir à 46 M€.

Le BFR est le besoin de financement qui résulte du décalage entre les opérations budgétaires (émission des titres et des mandats) et les flux monétaires correspondants (encaissement des recettes et décaissement des dépenses). Il est égal au total de l'actif circulant (titres émis non encaissés ou dépenses payées avant mandatement) moins le total des dettes d'exploitation (mandats émis non encore payés ou recettes encaissées avant émission du titre).

Le BFR a diminué de 9 % (- 25 M€) et s'élève à 266 M€.

La trésorerie nette, qui est égale à la différence entre le FDR et le BFR, est négative (- 220 M€) à la clôture de l'exercice, ce qui est la conséquence d'un fonds de roulement demeuré insuffisant et/ou d'un besoin en fonds de roulement trop important.

En milliers d'euros	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	
Ressources stables (RS)	4 814 859	5 585 923	6 584 303	998 380	18%
Fonds propres et réserves	3 055 454	3 597 358	4 100 921	503 563	14%
Provisions	39 733	51 000	93 038	42 038	82%
Endettement à long/moyen terme	1 719 672	1 937 565	2 390 344	452 779	23%
Emplois stables (ES)	4 745 481	5 559 471	6 538 286	978 815	18%
Immobilisations incorporelles	4 460 008	5 123 363	5 901 869	778 506	15%
Immobilisations corporelles	285 463	436 098	636 406	200 308	46%
Immobilisations financières	10	10	11	1	10%
FDR (RS-ES)	69 378	26 452	46 017	19 565	74%
Actif circulant (AC)	336 782	485 266	575 726	90 460	19%
Dettes à court terme (DCT)	180 018	194 213	310 075	115 862	60%
BFR (AC-DCT)	156 764	291 053	265 651	- 25 402	-9%
Trésorerie nette (FDR-BFR)	- 87 386	- 264 601	- 219 634	44 967	-17%

III. Les engagements hors bilan

Ceux-ci sont retracés dans le volet budgétaire du compte financier.

IV. Valeurs inactives

La comptabilité des valeurs inactives au 31 décembre 2019 présente un solde nul.